

Laurence Dubois ¹

(1623-1648-1685)

Le 19 mai 1686, au cours de la conférence qui réunit les Sœurs à la maison Mère, est évoqué le souvenir de Laurence Dubois. On apprend qu'elle est décédée à Réveillon le 16 septembre de l'année précédente à l'âge de 62 ans, qu'elle a été baptisée le 14 octobre 1623 à la paroisse de Silly-Sainte-Croix, (il s'agit de Silly le Long à une vingtaine de kilomètres de Meaux) et qu'elle est entrée dans la Compagnie le 6 décembre 1648. C'est Mademoiselle Le Gras qui l'a reçue.

Le Directeur, Monsieur Serre, interroge les Soeurs. Celle qui a remplacée Laurence Dubois comme Sœur Servante à la paroisse Saint Merry, se lève et évoque son souvenir :

« On m'envoya tenir sa place à la paroisse de Saint Merry lorsqu'on la voulu envoyer à celle où elle est décédée ; et lorsqu'elle ne fut plus vue des pauvres, je leur en entendis dire beaucoup de bien, et elle fut fort regrettée à cause de sa grande charité. »²

Voyant que personne d'autre n'avait connu la défunte, la Supérieure générale se lève et demande la parole. Ayant été secrétaire de Louise de Marillac de 1652 à 1659, Maturin Guérin a écrit quelques unes des lettres dictées par sa Supérieure pour Laurence. Elle donne quelques précisions :

« Mon Père, ce que je puis dire, c'est que j'ai toujours entendu parler de ma Sœur Laurence comme d'une fille de bonne conduite, paisible avec ses Sœurs, fort patiente et charitable. Au retour de Bernay, elle fut mise Sœur Servante à la paroisse Saint-Merry, d'où elle fut retirée pour être envoyée à la paroisse de Réveillon. »³

C'est en septembre 1677 que Laurence Dubois avec une compagne a été envoyée à Réveillon, près de la Ferté Gaucher (dans la Marne) pour une nouvelle fondation au service des pauvres du bourg et des environs. Les Sœurs qui ont vécu avec Laurence à Réveillon ne sont pas là. On n'en saura pas donc plus.

Séjour à Paris

A son arrivée à la Maison Mère le 6 décembre 1648, Laurence a déjà 25 ans. C'est, pour le XVIIème siècle, une adulte. Comment sa famille a-t-elle accepté son départ ?

Dans ses lettres, Louise de Marillac insiste pour que Laurence écrive fréquemment à sa famille : cela laisse supposer que Laurence a expliqué, durant son Séminaire, les déchirements de son départ, le vide laissé chez elle. Louise de Marillac fera tout pour les liens ne soient pas rompus ⁴. Outre les lettres régulières de Laurence, Louise demande aux Sœurs de Nanteuil le Haudoin, qui sont à 4 kilomètres de Silly, d'aller visiter les parents. Elle écrira aussi au Curé pour avoir de plus amples nouvelles et les transmettre à Laurence.

« Je ne manquerai pas d'écrire à Monsieur le Curé de Nanteuil, pour avoir des nouvelles de vos frères, comme vous le désirez, et aussitôt je vous les manderai. »⁵

Laurence va profiter de la formation donnée au Séminaire. Celui-ci n'existe que depuis un an. Le 30 octobre 1647, Vincent de Paul et Louise en ont décidé l'établissement. En nommant la première Directrice, Julienne Loret, Monsieur Vincent lui explique en quoi consiste sa nouvelle fonction :

« Il s'agit de former des filles qui puissent servir Dieu dans la Compagnie, de leur faire prendre des racines de vertu, leur apprendre la soumission, la mortification, l'humilité, la pratique de leurs règles et de toutes les vertus. »⁶

¹ Séquence vincentienne Découverte de Louise de Marillac

² Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 – Conférence du 19 mai 1786

³ Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 – Conférence du 19 mai 1786

⁴ cf. Ecrits 468, 476, 491, 498, 545, 548

⁵ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 13 janvier 1657 - Ecrits 534

La durée du Séminaire est variable, le plus souvent 6 mois. Ensuite, les jeunes Sœurs sont envoyées servir les pauvres dans les paroisses de Paris, et reviennent régulièrement à la Maison Mère pour les Conférences. Elles poursuivent ainsi leur formation avec Monsieur Vincent et Mademoiselle Le Gras. Aucun document ne permet de connaître les lieux où Laurence a été envoyée à la fin de son Séminaire.

En mission à Bernay

Bernay, ville de Normandie, est à mi-chemin entre Evreux et Lisieux. Au XVII^{ème} siècle, c'est un gros bourg, centre de la vie de tout le canton, avec sa foire importante, son tribunal administratif. Cette région vit de son agriculture (vaches, pommiers) mais aussi de ses manufactures de toile de lin.

Vers 1650-1651, une confrérie de la Charité s'est constituée. Madame de Brou doit en être la présidente. Très vite, les Dames de la Charité désirent avoir des Sœurs comme dans les paroisses de Paris pour les aider dans le service des pauvres. Ce n'est qu'en 1654 que les Fondateurs répondent à leur demande. Fin août, deux Sœurs sont envoyées pour le service des malades à domicile et l'école aux petites filles pauvres.

Barbe Angiboust est la Sœur Servante. Elle est née le 7 juin 1605, est entrée dans la Compagnie le 1er juillet 1634. Elle a 18 ans de plus que Laurence et 14 ans de plus de vocation. Les nombreuses lettres de Louise de Marillac à Laurence ; complétées par celles envoyées à Barbe permettent de découvrir la personnalité de cette première Fille de la Charité, et de percevoir l'accompagnement de Louise, spécialement durant les années 1654 à 1660.

Identité de la Fille de la Charité

Peu de temps après leur arrivée à Bernay, les deux Sœurs reçoivent une longue lettre de Louise de Marillac leur précisant leur mission⁷ Dans ses lettres très régulières à Laurence Dubois, Louise de Marillac poursuit sa formation. Elle souhaite que celle-ci comprenne bien ce que veut dire être Fille de la Charité, qu'elle intègre dans sa vie de tous les jours cette identité spécifique.

La Fille de la Charité : une Servante

Louise de Marillac rappelle tout particulièrement que la Fille de la Charité est une Servante. Barbe et Laurence sont invitées à réfléchir ensemble sur ce point qui doit orienter leurs comportements et leurs actions.

« Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir. Je vous prie, ma chère Sœur, d'en parler souvent avec ma Sœur Laurence cela sert à nous faire tenir à notre devoir. »⁸

Quelques mois plus tard, dans une lettre à Barbe Angiboust (que celle-ci partage avec sa compagne), Louise revient sur cette identité de servante, souhaitant que les deux Sœurs y conforment leurs attitudes:

« Notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui; que nous devons respect et honneur à tout le monde... »⁹

Une mission vécue en communauté

Un des dangers qui guettent les Sœurs, en tous lieux où elles sont envoyées, c'est de s'engager seule dans leur service. Louise de Marillac qui connaît bien la nature humaine, propose aux Sœurs de se communiquer ce qu'elles font, de partager leurs joies et leurs peines du service. La communauté est soutien pour le service, soutien pour la fidélité

« Je vous vois toutes deux ce me semble dans une grande paix, et dans le désir de vous exciter l'une l'autre à l'union et cordialité qui consiste à se communiquer l'une à l'autre, s'entredisant ce que vous avez fait étant séparées; se disant aussi l'une à l'autre où vous allez quand vous sortez. »¹⁰

⁶ Conseil de la Compagnie du 30 octobre 1647 - Doc. 501

⁷ cf. lettre du 4 décembre 1654 - Ecrits 455

⁸ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 4 décembre 1654 - E. 455

⁹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - mai 1655 - Ecrits 466

¹⁰ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 19 février 1655 - Ecrits 461

Louise redira à Laurence devenue la Sœur Servante combien la vie communautaire fraternelle est soutien pour le service et témoignage de Charité

*« Je me réjouis dans l'espérance que j'ai que vous êtes en très grande union ensemble ; que le support que vous avez l'une de l'autre fait que vous n'êtes qu'un cœur et un même esprit en celui de Jésus-Christ, et qu'ainsi vous êtes à grande édification à tout le monde. »*¹¹

Relation à Jésus Christ : source d'énergie

Etre absorbée par le service des pauvres, être accaparée par le travail, est souvent le lot des Servantes des Pauvres. Louise de Marillac combat l'emprise excessive de l'activité. La Fille de la Charité ne conservera son dynamisme qu'en prenant le temps d'entrer en relation avec son Dieu, d'écouter sa Parole, de le prier. Tout service des Pauvres à la suite du Christ ne peut trouver sa source qu'en ce même Jésus Christ.

« Je crois que vous vous souvenez bien que pour que le service que nous lui rendons lui soit agréable, il faut qu'il parte d'un bon cœur, c'est-à-dire bien exercé en la mortification de son propre jugement, de sa propre volonté et de la satisfaction de ses sens et passions; sans cela, ma chère Sœur, nos actions sont du bruit, et point n'y a que l'amour propre qui trouve son compte, éloignant le pur amour de Dieu, qui est la pierre philosophale qui convertit (tout) en or, c'est-à-dire qui rend méritoires toutes nos actions.

*Je ne doute point, ma chère Sœur, que le désir que vous avez de plaire à Dieu et faire votre salut, ne vous fasse bien veiller sur vous-même, tant pour connaître si vous faites ce que Notre Seigneur veut que vous fassiez, que pour voir les fautes que vous pourriez faire.»*¹²

Si Louise appelle à la mortification, elle souligne qu'il n'est pas besoin de recourir à des mortifications extraordinaires qui, souvent, risquent d'être source de vanité

« Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant: faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos règles, tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre Seigneur sera content de nous.

*Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'ils laissent les ordinaires vertus dont les occasions se présentent à toute heure; et ainsi, nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner. »*¹³

Les points d'insistance de Louise près de Laurence

« Donnée à Dieu pour servir les pauvres en communauté » telle est l'identité de la Fille de la Charité que Louise de Marillac redit sans cesse aux Sœurs, surtout à celles qui sont parties loin de Paris. Connaissant bien la personnalité de Laurence, Louise de Marillac insiste tout particulièrement sur deux points particulier concernant la manière d'entrer en relation aussi bien avec Barbe Angiboust, la responsable de la communauté, qu'avec les Dames de la Charité, les responsables de la Confrérie de la Charité.

Relation avec la Sœur Servante

Dès le 31 juillet 1634, Monsieur Vincent institue la « Sœur Servante » alors que la Compagnie ne comptait que 12 Sœurs. Il en explique la raison :

« Comme l'obéissance perfectionne toutes nos œuvres, il est nécessaire que, parmi vous autres, il y en ait toujours une qui tienne lieu de supérieure.... Que Dieu ait pour agréable la soumission que vous lui faites pour honorer la soumission de son Fils à saint Joseph et à la sainte Vierge ! ... En

¹¹ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 16 novembre 1657 - Ecrits 574

¹² Louise de Marillac à Laurence Dubois - 13 janvier 1657 - Ecrits 534

¹³ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 31 août 1655 - Ecrits 480

obéissant, vous apprendrez la sainte humilité, et en commandant par obéissance, vous enseignerez les autres utilement. ... »¹⁴

Au cours de cette réunion, cinq Sœurs Servantes sont nommées, une par maison. Obéir et commander, deux attitudes difficiles. Autorité et obéissance seront souvent source de difficultés dans les communautés.

Laurence Dubois va très vite éprouver de la gêne dans sa relation avec Barbe Angiboust, sa Sœur Servante. Il est probable que cette gêne est liée à une certaine peur face à cette Sœur qui a toute la confiance des Supérieurs, qui a souvent été envoyée dans des situations difficiles (galériens, champ de bataille), qui a vécu les tout débuts de la Compagnie.

Louise de Marillac l'incite à entrer en relation avec elle, à partager avec elle, à ne pas craindre de lui demander service.

Laurence a du mal à écrire, elle peut solliciter l'aide de sa Sœur Servante qui saura respecter la discrétion nécessaire.

« Je vous remercie de m'avoir donné de vos nouvelles; mandez-moi si c'est de votre écriture, car si ce n'en était pas il ne faudrait pas emprunter d'autre main que celle de ma Sœur Barbe, qui vous la prêterait très volontiers; mais il me semble que vous commenciez à écrire ? Pour peu que ce soit, si vous aviez quelque secret à me mander, écrivez-le vous-même, et encore que vous ne soyez pas obligée à montrer votre lettre, néanmoins par cordialité vous lui devez dire que vous nous allez écrire. Ne craignez pas, elle ne demandera pas ce que vous nous voulez mander ni elle n'y regardera pas, car elle sait bien qu'elle offenserait Dieu. »¹⁵

Barbe est nettement plus âgée que Laurence, la fatigue quotidienne doit l'accabler à certains jours. Laurence supporte assez mal le peu d'entrain de Barbe et confie sa souffrance à Louise de Marillac. Rien ne sert de gémir sur les attitudes de la Sœur Servante, il est préférable d'apporter son fraternel soutien et de lui communiquer simplement sa joie de vivre. La communauté doit vraiment être lieu de partage, sinon le risque existe d'aller chercher soutien et affection ailleurs.

« Si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se recréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie et pour l'amour de Notre Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et à décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux Sœurs doivent avoir ensemble dont je supplie Notre Seigneur vous préserver par son saint amour »¹⁶

Barbe et Laurence vont apprendre à découvrir leurs richesses mutuelles et peu à peu va se développer entre elles une réelle amitié que Louise de Marillac appréciera et soutiendra après le l'envoi de Barbe à Châteaudun :

« Ma Sœur Barbe conserve toujours l'affection que vous avez contractée ensemble »¹⁷

Et c'est avec beaucoup d'émotion et de crainte que Louise annoncera la mort de Barbe Angiboust à Laurence. Elle sait combien elle va ressentir la perte de cette Sœur avec qui elle a vécu tant de richesses.

« J'ai une nouvelle que j'appréhende bien à vous dire, ma chère Sœur, c'est qu'il a plu à Notre Seigneur de disposer de notre chère Sœur Barbe Angiboust, qui décéda le jour de Saint Jean l'Evangéliste. »¹⁸

Relations avec les Dames de la Charité

Dès leur arrivée à Bernay, Barbe Angiboust et Laurence Dubois ont rencontré des difficultés avec les Dames de la Charité¹⁹. Il s'agit fort probablement de divergences sur la manière de servir les pauvres

¹⁴ Conférence du 31 juillet 1634 - Conf. 5

¹⁵ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 19 février 1655 - Ecrits 461

¹⁶ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 19 février 1655 - Ecrits 461

¹⁷ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 16 novembre 1657 - Ecrits 574

¹⁸ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 9 janvier 1659 - Ecrits 625

¹⁹ cf. Lettre du 4 décembre 1654 - Ecrits 455

: accueil des malades dans une maison à Bernay ce qui supprimerait le service à domicile, accueil dans la maison des Sœurs de petites filles comme pensionnaires pour leur éviter la route durant l'hiver. Ces propositions vont contre la pensée des Fondateurs, insistant sur la visite à domicile, le maintien dans les familles.

Très vite, des plaintes contre les Sœurs apparaissent, cela est rapporté à la Supérieure générale par l'une des Dames venue à Paris. Louise de Marillac s'efforce de relativiser les problèmes et elle encourage les Sœurs à la patience et à l'humilité, leur rappelant leur situation de servantes

« J'ai voulu parler à Madame de ce que vous m'aviez mandé; elle me ferma la bouche pour me dire des plaintes que l'on lui avait écrites, que j'ai entendues comme il fallait, pensant bien que cela venait de quelques envieux, ou plutôt de personnes intéressées pensant que tous leur ressemblent; mais pourtant, ma chère Sœur, nous sommes obligées de contenter tout le monde et de faire avec patience l'œuvre de Dieu, faisant les choses sans empressement. »²⁰

Malgré leurs efforts, les tensions s'aggravent. La population prend parti, récuse le travail des Sœurs. Celles-ci s'efforcent d'expliquer leurs intentions, mais cela n'est guère compris. Louise se demande jusqu'au ira le conflit. L'expression « plaider quelqu'un » au XVII^e siècle signifie « soutenir un procès contre cette personne ».

« Je n'entends point bien ce que vous me mandez du peuple de Bernay pour la charité; serait-il possible qu'il n'en aimât point l'établissement ? Oh ! mes très chères Sœurs, que je souhaite que vous y soyez aimées, cela étant tout à fait nécessaire pour faire du bien aux lieux où sa divine Providence vous appelle. Que cela est fâcheux quand il faut plaider quelqu'un ! Au nom de Dieu, n'y contribuez pas, et ne faites paraître vous-même autre chose que de servir les pauvres et vos écolières. »²¹

Plusieurs Dames de la Charité profitent de leur séjour dans la capitale pour rencontrer Mademoiselle Le Gras ; les explications de part et d'autres permettent aux tensions de s'apaiser peu à peu.

Malgré les réticences de Louise de Marillac qui privilégie le service à domicile, les Dames achètent une maison pour accueillir les malades et en confie le soin aux deux Sœurs. Les recommandations de Louise de Marillac se font très précises :

« Pour s'acquitter de ses obligations de bonne Fille de la Charité, il faut qu'elle procure de tout son pouvoir que les Dames de la Charité exercent à visiter les malades, et c'est pour cela que Monsieur Vincent Notre Très Honoré Père ne conseille guère de faire des hôpitaux où la Charité est établie, n'était aux bonnes villes. »²²

Tâche difficile pour les deux paysannes que de s'adresser à ces Dames et de leur rappeler leur devoir. Mais pour Louise, ce qui prime c'est le bien des pauvres. Elle conseille, encourage dans cette voie. Deux mois plus tard, elle spécifie à nouveau :

« Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres, mais mon Dieu, ma chère Sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des Dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ?

Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apporte la nourriture apprêtée et les remèdes, et le peu d'argent que l'on leur donne, ne sera point employé à leurs nécessités. Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances. »²³

Comment de pauvres filles peuvent-elles faire des remontrances aux Dames ? Au XVII^e siècle, le terme « remontrance » a davantage le sens d'exhortation que de réprimande ou reproche. Louise leur explique que leur titre de Servantes des pauvres les invite à inciter, encourager les Dames dans la visite des pauvres. Elles ont à parler avec humilité mais en vérité. Ce qu'elles défendent, ce sont les pauvres, ceux qui ne peuvent souvent s'exprimer.

« Le support que vous avez eu aidera à faire connaître aux dames que vous n'avez rien entrepris de vous même et que vous n'avez nulle intention de choquer leur autorité. Et je ne doute

²⁰ Louise de Marillac à Barbe Angiboust) mai 1655 - Ecrits 466

²¹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust et Laurence Dubois - 9 mai 1655 - Ecrits 467

²² Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 31 juillet 1656 - Ecrits 514

²³ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 13 octobre 1656 - Ecrits 521

*point que cela ne se soit passé, de votre part, avec grande reconnaissance de la bonté de Dieu et humiliation pour ce sujet. »*²⁴

Louise demande à Barbe, à qui la lettre est adressée, d'aider Laurence à entrer en de pareils sentiments. A Laurence devenue la Sœur Servante, Louise sera tout aussi explicite sur le comportement à avoir avec les Dames. Il faut conserver la même ligne de conduite : demeurer une humble servante, mais une servante qui ne craint pas de dire les besoins des pauvres.

*« Je vous prie, ma chère Sœur, de prendre garde de ne point mécontenter personne de vos dames et ne passer en rien ce que vous avez accoutumé de faire, n'augmentant ni diminuant en l'absence de ma Sœur. Que si vous avez besoin de refuser quelque chose, que ce soit toujours avec douceur et humilité, parce que nous n'avons pas droit de faire autrement, n'étant appelées de Dieu, en notre vocation que pour secourir les dames, pour le service des pauvres, et partant nous ne sommes que les servantes des unes et des autres. »*²⁵

Les lettres reviennent sans cesse sur les attitudes à avoir face aux Dames. Respect et humilité sont indispensables en toutes circonstances :

*« Je loue Dieu de tout mon cœur que vous soyez en grande paix avec les Dames de la Charité ; il n'y a rien si puissant pour vous y maintenir que le respect et l'humilité que vous leur devez. »*²⁶

Les lettres sont encore plus précises en 1658. Les Dames comme les Sœurs se sont engagées au service des Pauvres, Laurence et sa compagne ont à les regarder comme « les Mères des Pauvres », et à découvrir, au delà des différends, tout ce qu'elles peuvent apporter à ceux qui souffrent.

*« Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous, et que vous n'avez aucun pouvoir,[...] Pour les Dames de la Charité, vous ne devez point regarder de quelle qualité elles sont pour leur porter respect ; c'est assez que vous sachiez qu'elles sont reçues en la Compagnie pour les honorer comme Mères de vos Maîtres les Pauvres, quand bien même elles ne contribueraient point du leur. Si vous saviez, mes chères Sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre Seigneur veut des Filles de la Charité, vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques. »*²⁷

Face à tant de difficultés sans cesses renaissantes, Louise de Marillac n'a qu'un conseil à donner aux Sœurs : être témoin de la Charité du Christ.

*« J'espère que si vous êtes bien soumises à vos dames au regard des malades de la ville, que votre exemple leur servira, plus que tout autre chose, à entrer en ferveur. »*²⁸

En tout temps et en tout lieu, comme le dira le Pape Paul VI, le monde a plus besoin de témoins que de maîtres.

L'accompagnement fait par Louise de Marillac laisse supposer que Laurence, régulièrement, mettait sa Supérieure au cours de ce qu'elle vivait, qu'elle n'hésitait pas à dire ses joies, ses peines, ses difficultés, etc...

Les réponses sont précises, parfois fermes. Laurence y a découvert toute l'affection de Louise de Marillac, affection qui a su lui montrer le chemin, lui indiquer la route et la faire entrer plus avant dans la relation avec Jésus Christ et ses membres souffrants.

²⁴ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 20 mars 1657 - Ecrits 542

²⁵ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 10 juillet 1657 - Ecrits 554

²⁶ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 4 décembre 1657 - Ecrits 577

²⁷ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 16 février 1658 - Ecrits 583

²⁸ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 11 septembre 1658 - Ecrits 602